

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics**

- Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs**
- des autobus du réseau Tbc - Marché négocié avec mise en concurrence**
- Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les études de fréquentations du réseau Tbc menées suite à la mise en service de la deuxième phase du Tramway ont montré un déséquilibre de fréquentation entre tramway et bus.

Un premier pas vers la réduction de ce déséquilibre a été franchi avec le réaménagement du réseau Bus en février 2010.

L'étape suivante consiste à doter le réseau Bus d'un système moderne de gestion permettant de connaître précisément la position des autobus. Ce système équipera tous les véhicules desservant les lignes du réseau Tbc qu'ils soient la propriété du réseau ou affrétés. Il pourra également équiper les navettes fluviales.

Le système, usuellement appelé « système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs » ou SAEIV, contribuera fortement à l'amélioration de l'image du réseau et au renfort de son attractivité par l'amélioration notable du service offert aux usagers. Il est essentiel pour obtenir une bonne régularité des lianes et une meilleure ponctualité des lignes à horaire en offrant des possibilités d'actions de régulation à l'exploitant.

Un nouveau Poste de Commande (PC) installé au dépôt Bastide à proximité du PCC Tramway permettra de gérer l'exploitation du réseau Bus. La proximité des deux centres de gestion facilitera la complémentarité des réseaux Bus et Tramway.

Grâce à la localisation précise des autobus, le SAEIV permettra aussi un renforcement de la sécurité des conducteurs et des voyageurs en cas d'appel de détresse en réduisant des délais d'arrivée des équipes d'intervention

Le système SAEIV participera aux travaux d'amélioration de la vitesse commerciale. Chaque autobus pourra signaler sa présence à l'approche d'un carrefour à feux donnant au contrôleur du carrefour l'information nécessaire pour faciliter son franchissement. Il restera toutefois à faire l'étude spécifique de prise en compte par chaque contrôleur de carrefour. Cette étude qui porte sur un maximum de 720 carrefours - soit le nombre de carrefours actuellement franchis par au moins une ligne de Bus - pour un montant estimé de 2 000 € TTC par carrefour, devra être prise en compte dans le programme d'amélioration de la vitesse commerciale.

Par ailleurs, le système SAEIV fournit les moyens du contrôle du délégataire sur le service réellement fait, grâce à des mesures plus fiables de la qualité du service et des performances du réseau au travers de statistiques plus complètes et plus précises. Les données ainsi collectées faciliteront également l'optimisation du réseau.

Enfin, le système SAEIV est un maillon important de la mise en œuvre de services d'information aux voyageurs tels que :

- l'élaboration des données nécessaires à la fourniture sonore et visuelle à bord des autobus de l'information réglementaire d'identification du prochain arrêt et de la destination du véhicule, comme définit dans le cadre de la loi handicap,
- la production des horaires de passage des autobus aux arrêts en temps réel à destination des sites Internet et Internet mobile du réseau Tbc et pour la mise à disposition de fournisseurs d'applications dans le cadre du programme d'ouverture des données publiques,
- l'affichage des temps d'attentes sur les principaux points d'arrêts et centres de correspondance du réseau avec la mise en place d'environ 215 afficheurs ou des bornes d'information voyageurs,
- la mise en œuvre d'écrans à l'intérieur des autobus, pour l'affichage dynamique d'informations relatives à la circulation du véhicule ou au fonctionnement du réseau avec deux écrans pour les autobus de type standard et trois pour les autobus articulés,

Pour la communication avec les véhicules, le système s'appuiera sur le réseau radio TETRA de la Communauté urbaine de Bordeaux garantissant ainsi une bonne utilisation des ressources existantes.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un marché négocié avec mise en concurrence au niveau européen soumis aux dispositions des articles 134, 135, 144-I 1°, 165 et 166 du code des marchés publics.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage de cette opération (SETEC ITS) qui a préparé le programme fonctionnel de l'opération et les documents de la consultation sera en charge de l'analyse des offres et du suivi d'une partie de la prestation.

Le marché sera de type à bons de commande en application de l'article 169 du code des marchés publics. Il est conclu à prix unitaires pour un montant minimum de 8 000 000,00 €HT et pour une durée de 12 ans.

Les principales prestations à réaliser regroupent les études, la fourniture des logiciels, la formation des personnel, la fourniture et l'installation du système embarqué dans les autobus propres au réseau Tbc et dans les véhicules affrétés, l'équipement des autobus Tbc avec les écrans d'affichage, l'équipement des dépôts pour l'échange de données avec les autobus, la fourniture et la pose des afficheurs et bornes aux arrêts, la fourniture de modules d'interface avec les contrôleurs de carrefour, la fourniture des postes de travail, des équipements et du mobilier pour la salle du PC Bus, la dépose des équipements existants aux points d'arrêt, dans les autobus et dans la salle du PC Bus existante et la dépose de l'infrastructure radio actuelle, les équipements de rechange et outils de tests et la garantie des matériels et logiciels acquis.

Elles intégreront aussi les prestations de maintenance préventive des systèmes centraux, de maintenance corrective des logiciels, une veille d'obsolescence sur les matériels logiciels et progiciels fournis et un maintien en conditions opérationnelles de l'outil de développement et de tests des logiciels.

Il est aussi prévu une maintenance évolutive qui permettra de faire faire les évolutions logicielles nécessaires suite à des problèmes d'obsolescence ou pour ajouter de nouvelles fonctionnalités telles que le changement des systèmes en interface ou l'apparition de nouveaux média de communication pour l'information des voyageurs.

Le planning prévisionnel pour la mise en place du système SAEIV et l'équipement des autobus pourrait être :

- Notification du marché à la fin du premier trimestre 2012
- Essai du système sur une ligne pilote au deuxième trimestre 2013
- Fin de déploiement sur les véhicules à la fin 2013

La durée d'amortissement des matériels informatiques serveurs, postes de travail fixes et mobiles, équipements de communication des dépôts est de 5 ans.

La durée d'amortissement des logiciels, des équipements embarqués et répartis sur le réseau est de 10 ans.

Les dépenses sont prévues au budget transport au titre des années considérées, aux articles et chapitre suivants :

- chapitre 23 - compte 23510001 - CRB KD00 - Programme TBC01 au titre de l'exercice 2012 et suivants, pour les dépenses relatives aux acquisitions, à l'immobilisation corporelle en cours et aux évolutions à venir,
- chapitre 23 - compte 23200001 - CRB KD00 - Programme TBC01 au titre de l'exercice 2012 et suivants, pour les dépenses relatives aux acquisitions d'immobilisations incorporelles en cours,
- chapitre 011 - compte 61560001 - CRB KD00 - Programme TBC01 au titre de l'exercice 2014, pour les dépenses relatives aux prestations de maintenance corrective des logiciels, de veille sur l'obsolescence et de maintien en conditions opérationnelles de l'outil de développement et de tests des logiciels.
- Chapitre 011 - compte 61800001 - CRB KD00 - Programme TBC01 pour les dépenses de formation.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type marché négocié, dans le cadre d'un marché à bons de commande avec un minimum de 8 000 000,00 €HT pour une durée de 12 ans, avec mise en concurrence et publicité au niveau européen
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la commande publique - 6ème étage,
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 134, 135, 144-I 1°, 165, 166 et 169,

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

Que pour permettre la réalisation d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs équipant les autobus du réseau TBC, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

## **DECIDE :**

### **ARTICLE 1:**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

### **ARTICLE 2:**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un marché négocié avec mise en concurrence conformément aux articles 134, 135, 144-I 1°, 165, 166 et 169 du code des marchés publics.

### **ARTICLE 3:**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **ARTICLE 4:**

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport au titre des années considérées, aux articles et chapitre suivants :

- chapitre 23 - compte 23510001 - CRB KD00 - Programme TBC01 au titre de l'exercice 2012 et suivants, pour les dépenses relatives aux acquisitions, à l'immobilisation corporelle en cours et aux évolutions à venir,
- chapitre 23 - compte 23200001 - CRB KD00 - Programme TBC01 au titre de l'exercice 2012 et suivants, pour les dépenses relatives aux acquisitions d'immobilisations incorporelles en cours,
- chapitre 011 - compte 61560001 - CRB KD00 - programme TBC01 au titre de l'exercice 2014, pour les dépenses relatives aux prestations de maintenance, de veille sur l'obsolescence et de maintien en conditions opérationnelles de l'outil de développement et de tests des logiciels.
- Chapitre 011 - compte 61800001 - CRB KD00 - programme TBC01 pour les dépenses de formation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JUILLET 2011**

**PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2011**

**M. CHRISTOPHE DUPRAT**